

terre dans le Nouveau-Brunswick, et le fait que vous avez mentionné de l'organisation d'une association dans le but de faire leur propre inspection et émission de certificats, ce qui implique une forte dépense, indique que ces plaintes sont sérieuses et assez généralisées dans tout le territoire. Je comprends aussi, et j'ai sur ce point de bons témoignages, que le calibrage n'est pas aussi sévère dans l'île du Prince-Edouard que dans le Nouveau-Brunswick; on ne se plaint pas dans le but de faire admettre des tubercules infectés, ni des plants qui ne doivent pas être admis, mais du règlement qui exige que les tubercules aient tous la même forme, ce qui est presque impossible, je crois, ainsi que tous ceux qui cultivent la pomme de terre. J'ai cité devant la Chambre, il y a quelque temps, le cas d'un homme ayant environ 4,000 barils de tubercules qui avaient subi deux inspections dans les champs, et qui, lors du calibrage, furent presque tous mis de côté à l'exception de quelques barils; le cultivateur me dit que 400 barils seulement ont été acceptés sur les 4,000. Ces tubercules étaient sains, tous de la même variété et tous exempts de maladies. Les pommes de terre étaient bonnes, mais une partie d'entre elles étaient probablement informe, peut-être trop grosses, et la preuve que les plaintes de ce genre sont générales, c'est le fait de cette association formée pour faire l'inspection de la récolte des membres. C'est une situation sérieuse qui ne peut amener de bons résultats. Je crois que l'une des raisons pour expliquer le nombre relativement restreint des champs inspectés, c'est que les cultivateurs ne veulent pas se soumettre au calibrage final, et c'est une autre preuve du nombre considérable des plaintes à ce sujet. Il y a un autre obstacle: le Nouveau-Brunswick se trouve le long de l'état du Maine, et les acheteurs américains viennent dans notre province au cours de l'été, inspectent les champs, et envoient à l'automne leurs hommes pour faire le calibrage et le triage, et ils sont parfaitement satisfaits de ce régime qui élimine le triage fait par le gouvernement. C'est là une autre raison qui a amené la formation de cette association. Cette situation est déplorable à mon sens. Je voudrais voir une coopération étroite entre nos producteurs et le ministère, parce que je reconnais que c'est la meilleure méthode pour réussir. Je voudrais aussi une entente entre le gouvernement et cette association afin de trouver une solution satisfaisante pour le ministère et pour les cultivateurs. Je ne crois pas que les producteurs de plants de semence du Nouveau-Brunswick soient hostiles et refusent de se conformer à des règlements raisonnables.

M. GÜSSOW: Je vous remercie beaucoup d'avoir attiré mon attention sur ces différents points. Nous avons fait des efforts pour réunir dans une entrevue les membres de votre association et les expéditeurs ainsi que les représentants de l'industrie intéressée. J'ai toujours préconisé le mode d'entrevue avec les gens pour expliquer les raisons de part et d'autres, et en ce qui concerne le service du gouvernement, les limites imposées, et nous devons en venir à des conclusions qui pourront donner satisfaction à tous les intéressés.

M. CALDWELL: Vous préparez une réunion de ce genre?

M. GÜSSOW: Oui, monsieur. Quant aux plaintes, il est assez curieux de constater que souvent une plainte mineure augmente d'importance en voyageant d'une localité à une autre.

M. CALDWELL: Vous ne voulez pas dire que j'ai exagéré ces plaintes, j'aime à le croire?

M. GÜSSOW: Si j'ai laissé entendre cela, je me suis certainement trompé. Rien n'est plus loin de ma pensée.

M. CALDWELL: Car les circonstances que j'ai présentées me sont connues personnellement.

M. GÜSSOW: Oui, et je puis vous parler d'un cas que j'ai connu personnellement aussi; c'est avec le surintendant des fermes expérimentales fédérales. Il s'est plaint en termes très amers de la sévérité des inspections pour ses se-